



SIÈGE SOCIAL

Adresse de correspondance
4906, boul. Gouin Est,
Montréal (Qc)
H1G 1A4
Tél.: (514) 328-7774
Fax: (514) 328-0889
Sans frais: 1-800-361-3559

Montréal, le 29 mai 2012

Madame Maria Mourani
Députée fédérale d'Ahuntsic
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de justice, de sécurité publique,
d'environnement, de transport et de condition féminine

OBJET : Sécurité dans les établissements carcéraux de la province de Québec

Madame Mourani,

Le syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec se démarque depuis plusieurs années dans ses représentations devant les tribunaux chargés d'appliquer la *Loi sur la santé sécurité et la sécurité au travail*, afin d'obtenir les décisions souhaitées pour rehausser la sécurité dans les établissements de détention de la province de Québec.

La plupart des décisions rendues concernant la sécurité nous ont été favorables et ont obligé le ministère de la Sécurité publique à procéder aux ajustements qui s'imposaient. Ainsi, certaines décisions nous ont permis d'augmenter le nombre d'agents par quart de travail dans plusieurs de nos établissements ou encore, de constituer des équipes d'intervention à la grandeur du réseau. Dans certains cas, le ministère de la Sécurité publique a même dû procéder à la modification de ses infrastructures

Ces démarches judiciaires se sont avérées nécessaires dans un contexte de surpopulation grandissante qui crée un débordement d'environ 1 000 personnes incarcérées annuellement, ce qui est considérable dans un milieu où la sécurité est le premier élément à soutenir pour les travailleurs. D'autant plus nécessaire que le ministère de la Sécurité publique est très peu proactif dans ces situations et la plupart des ajouts et modifications lui ont été imposés par les tribunaux.

Il faut se rappeler que suite à de nombreuses pressions, la Loi 89 (*Loi sur le système correctionnel du Québec*) fût mise en application par l'ancien ministre de la Sécurité publique Jacques P. Dupuis. Cette Loi avait pour objectif d'assurer une meilleure évaluation des personnes contrevenantes, de favoriser davantage leur réinsertion sociale tout en s'assurant d'une meilleure protection de la société. Il en découla par la suite l'annonce de la construction de quatre nouveaux établissements. Nous assistons depuis 2006 à toutes les premières pelletées de terre, tous les rubans à couper, et toutes les conférences de presse annonçant en grande pompe la construction future des nouveaux établissements. Nous sommes en 2012 et, à ce jour, il n'y a aucun chantier de construction en vue. Ce n'est donc pas pour demain que le problème de surpopulation se règlera, et ce fléau amène des comportements et des pressions incroyables au sein même de la clientèle.

Le syndicat livre actuellement un combat contre la venue des blocs modulaires (maisons mobiles) que le ministère veut implanter dans le réseau pour garder la clientèle en surpopulation. Ceci illustre assez bien le manque de sérieux du ministère sur le sujet de la sécurité. De plus, le manque d'agents des services correctionnels est criant. Plus de 20 millions \$ de temps supplémentaire s'effectue à chaque année et la formation des agents est au cœur de nos priorités.

Au chapitre des événements qui ont retenu notre attention depuis deux ans, nous constatons l'augmentation des événements reliés à la drogue et la violence à l'intérieur des murs par les groupes criminalisés (gangs de rues, etc.) pour en garder le contrôle. Bien que nous ayons obtenu un patrouilleur de plus à l'établissement de Hull-Gatineau afin d'arrêter les entrées de drogue venant de l'extérieur des murs, le ministère de la Sécurité publique n'a pas jugé bon d'étendre le procédé à l'ensemble des détentions du Québec, entre autres à l'établissement de détention de Tanguay, et il tarde également à y installer une périphérie sécuritaire afin de limiter les circulations inadéquates.

Nous nous interrogeons même à savoir qui prend les décisions concernant la sécurité de tous sachant que la Société immobilière du Québec (SIQ), responsable de la gestion du parc immobilier du Québec, prend elle-même certaines décisions qui nous ont forcés à intervenir syndicalement pour assurer la sécurité de nos membres.

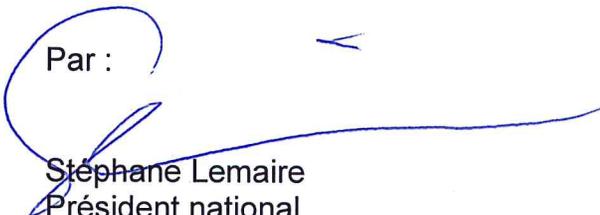
C'est principalement à cause de l'inertie du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité que nous sommes grandement inquiets de la situation qui sévit actuellement aux établissements de détention de Montréal (Bordeaux) et Tanguay, qui se situent dans votre circonscription. Nous partageons vos inquiétudes de voir s'ériger un projet immobilier résidentiel qui risque de compromettre la sécurité des agents des services correctionnels et de la population en général. Nous confirmons que l'entrée de drogues et d'armes dans les centres de détention est courante et que cela entraîne des problèmes de sécurité importants. Un projet résidentiel de 12 étages adjacent à l'établissement de détention Tanguay ne freinera certainement pas ces entrées, au contraire. La tentation sera plus grande pour des gens mal intentionnés d'utiliser ce moyen supplémentaire pour arriver à leurs fins.

La Ville de Montréal ne peut faire la sourde oreille lorsqu'il s'agit de la sécurité des travailleurs des centres de détention et de l'ensemble de sa population. Le soussigné dénonce avec force et vigueur un tel projet qui risque de compromettre des années de lutte pour assurer à ses membres un milieu de travail sécuritaire.

Veuillez agréer, Madame Mourani, l'expression de nos sentiments distingués.

Syndicat des agents de la paix en services
correctionnels du Québec (SAPSCQ-CSN)

Par :



Stéphane Lemaire
Président national